
Le 5 janvier 2021
Services bancaires

La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) invite les institutions financières à lui faire parvenir une proposition pour la fourniture de services bancaires pour les prochaines 5 années.

La DSFM a été créée en 1994, afin d'assurer l'épanouissement de chaque apprenante et apprenant dans une perspective d'inclusion et de respect au profit de la communauté franco-manitobaine d'aujourd'hui et de demain.

La réalisation de sa mission s'appuie sur trois valeurs fondamentales :

- L'équité, qui se démontre par la volonté d'inclusion et par l'adaptation des mesures de soutien aux besoins de chaque élève;
- L'excellence, qui se concrétise par la qualité élevée des services et programmes, et l'amélioration continue de l'organisation;
- Le leadership, qui se manifeste par son rôle déterminant dans le développement des communautés francophones du Manitoba.

La DSFM est gérée par les parents francophones du Manitoba et reflète les intérêts et les valeurs du milieu franco-manitobain.

Le budget annuel de la DSFM pour l'année scolaire 2020-2021 se chiffre à 97 443 695 \$. L'année financière est du 1^{er} juillet au 30 juin. La DSFM, comme toutes autres divisions scolaires au Manitoba, s'adhère aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CSSP). La division suit les lignes directrices établies dans le manuel FRAME, établi par la province du Manitoba.

L'annexe A contient les renseignements pertinents de la DSFM. Toute réponse à la présente demande de propositions doit traiter particulièrement des sujets suivants :

1. Les taux d'intérêt des prêts relatifs aux fonds d'administration générale.
2. Les modalités d'emprunt des fonds d'administration générale, soit par découvert bancaire, par acceptation bancaire ou au moyen d'une autre garantie admissible, et les taux d'intérêt des prêts applicables à chacune des options d'emprunt.
3. Le taux d'intérêt applicable aux soldes bancaires positifs, ainsi que la description de tout instrument d'investissement à court terme offert et les taux d'intérêt applicables.
4. Indiquer si les frais d'emprunt applicables aux découverts bancaires ou si les intérêts versés sur les fonds excédentaires sont fondés ou non sur la situation quotidienne nette de tous les comptes combinés. Dans le cas contraire, il faut préciser ce qui fonde le calcul des frais d'emprunt ou des intérêts.
5. Indiquer si la DSFM peut bénéficier ou non d'un accès électronique à la situation de trésorerie quotidienne de tous les comptes et à la situation quotidienne nette de tous les comptes, d'un service de transfert ou de câblage électronique de fonds et de la capacité de verser les salaires par transfert électronique de fonds.
6. Le montant des frais de service, s'il y a lieu, pour les services bancaires et les privilèges de chèques offerts, y compris les virements télégraphiques entrants et sortants qui proviennent d'autres établissements financiers ou qui leur sont transmis.
7. La durée prévue des services offerts. La DSFM préfère un engagement de cinq ans, mais elle est prête à examiner une période plus courte.
8. Indiquer si vous avez la capacité d'aider la DSFM à procéder au rapprochement mensuel des comptes en offrant la possibilité de télécharger directement les données rapprochées dans les systèmes financiers.

9. Indiquer si vous avez la capacité d'effectuer des versements de retenus à la source de façon électronique.
10. Indiquer si les frais bancaires, les taux d'intérêt et les autres frais applicables à la proposition s'étendent ou non aux diverses écoles de la DSFM. À l'heure actuelle, les écoles de la DSFM sont titulaires de comptes bancaires dans divers établissements financiers qui servent à l'administration individuelle des écoles. S'il y a lieu, la décision de changer d'établissement financier demeurerait à la discrétion de l'administration de chaque école.
11. Tout autre service bancaire offert qui peut intéresser la DSFM, à l'exception d'un service informatisé d'administration de la paie.
12. Tous les autres frais qui ne sont pas demandés spécifiquement par la DSFM.
13. Tout autre renseignement qui pourrait être pertinent à des fins d'examen par la DSFM.

S.V.P. nous faire parvenir votre soumission par courriel à rob.dupre-ollinik@dsfm.mb.ca au plus tard le vendredi 18 février 2021.

Demande de soumissions
Services bancaires
Annexe A

Comptes de résultats

1. La DSFM exige une marge de crédit de fonctionnement, à laquelle elle aura accès au moyen d'une combinaison quelconque de découverts bancaires et d'emprunts par acceptation bancaire. La marge de crédit complète est exigée en juin et en juillet de chaque année. Le montant de la marge de crédit demandée est de 13,5 millions de dollars pour l'année en cours. Il est à noter que la marge de crédit demandée peut varier selon les besoins de la DSFM.
2. La DSFM exige un privilège de chèques pour tous les comptes de fonctionnement. Les comptes sont définis comme suit :
 - i) Compte d'administration générale — Tous les chèques en dollars canadiens sont émis sur le compte d'administration générale.

Pendant l'année civile 2020, la DSFM a émis approximativement **1 400** chèques sur son compte d'administration générale et **6 500** transferts de fonds dans les comptes bancaires des fournisseurs.
 - ii) Paie — La DSFM traite la paie de ses employés en utilisant un système de dépôt direct à un établissement financier par le biais d'une connexion Internet. Tous les logiciels nécessaires ont été fournis par l'établissement financier. Au cours des douze derniers mois, la DSFM a procédé à environ **27 000** transferts de fonds dans les comptes bancaires individuels de ses employés.
 - iii) Compte des fonds en dollars américains — Les paiements qui exigent d'être faits en dollars américains proviennent d'un compte d'administration générale en dollars américains. Normalement, avant que des chèques ne soient émis, la DSFM procède à un transfert de fonds du compte d'administration générale en dollars canadiens au compte d'administration générale en dollars américains. Les frais d'encaissement sont débités au compte d'administration générale en dollars canadiens. Au cours des douze derniers mois, la DSFM a émis environ **100** chèques en dollars américains.
3. Comptes de prêt pour les travaux de construction — La DSFM exige des comptes courants séparés avec privilèges de chèques pour gérer les importants travaux de construction qu'elle entreprend. Le financement de tout projet de construction important dépasse le montant de la marge de crédit exigée pour les emprunts généraux. La marge de crédit requise pour financer les projets courants se chiffre à **11** millions de dollars. Il est à noter que la marge de crédit demandée peut varier selon les besoins de la DSFM.
4. Des comptes additionnels, qui visent des projets d'immobilisations ou l'administration générale, peuvent être établis à l'occasion et ils peuvent comprendre ou non un privilège de chèques.